

CH_VB 1296 2001-0559 vom 3. April 2001

Bundesverwaltung, 2001-04-03, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_1296_2001-0559

FR: CH_VB 1296 2001-0559 du 3 avril 2001

IT: CH_VB 1296 2001-0559 del 3 aprile 2001

Volltext

1296 2001-0559 Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session de printemps, les arrêtés fédéraux suivants: - Arrêté fédéral du 7 mars 2001 concernant l'accord avec la République d'Australie sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave (FF 2000 5399); - Arrêté fédéral du 14 mars 2001 portant approbation de l'échange de notes avec la Principauté de Liechtenstein relatif à l'égalité de traitement dans les domaines de l'accès à la profession d'agent fiduciaire et de l'encouragement à la construction de logements (FF 2001 985); - Arrêté fédéral du 14 mars 2001 portant approbation de la modification d'accords de libre-échange entre les Etats de l'AELE et des pays tiers (FF 2001 908); - Arrêté fédéral du 14 mars 2001 portant approbation de l'Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République de Macédoine (FF 2000 1291); - Arrêté fédéral du 14 mars 2001 concernant l'accord de réassurance en matière de garantie contre les risques à l'exportation entre la Suisse et l'Allemagne (FF 2001 992); - Arrêté fédéral du 14 mars 2001 concernant l'Accord de commerce et de coopération économique entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan (FF 2001 1026); - Arrêté fédéral du 19 mars 2001 portant approbation de la convention conclue entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relative au raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire français, notamment aux liaisons à grande vitesse (FF 2000 5463); - Arrêté fédéral du 19 mars 2001 portant approbation de la convention conclue entre le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication et le Ministère des transports et de la navigation de la République italienne concernant la garantie de la capacité des principales lignes reliant la nouvelle ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes (NLFA) au réseau italien à haute performance (RHP) (FF 2000 5437). Ces arrêtés fédéraux seront publiés dans le Recueil officiel des lois fédérales, en même temps que les accords qu'ils concernent, dès que ceux-ci entreront en vigueur pour la Suisse. 3 avril 2001 Chancellerie fédérale

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2001 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 13 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 03.04.2001 Date Data Seite 1296-1296 Page Pagina Ref. No 10 125 286 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.